

Architecte



Avant de commencer

La première évocation du mot « architecte » apparaît en Grèce au V^e siècle av J.-C. Étymologiquement, on peut décomposer le mot en deux parties: archi voulant dire « chef », et tekton signifiant « charpentier ». Jusqu'au Moyen Âge, l'architecte est celui qui possède les savoirs techniques de l'art de construire, on ne le distingue pas vraiment des corporations de métiers tels que les maçons, charpentiers, etc. Ce n'est qu'au moment de la construction des cathédrales que l'architecte est différencié des ouvriers et de celui qui commande l'ouvrage. Au XIX^e siècle, avec l'apparition de nouveaux matériaux (acier, fonte), l'ingénieur se différencie de l'architecte, l'un détenant la connaissance technique et l'autre la vision artistique, si bien que jusqu'en 1968, l'architecture était enseignée à l'École des Beaux-Arts.



Le métier d'architecte

L'architecte est, selon la définition des marchés du bâtiment, le maître d'œuvre, c'est-à-dire le concepteur de l'œuvre construite. En France, le recours à un-e architecte lors d'un projet de construction est par principe obligatoire lorsque la surface de plancher ou l'emprise au sol est supérieure à 170m².

Si le-la maître d'ouvrage (celui qui commande le bâtiment) est une personne morale, cette obligation n'a pas de seuil de surface. Si le bâtiment fait l'objet d'une protection au titre des monuments historiques, ou se trouve dans le périmètre de protection d'un tel bâtiment, la demande de travaux (construction, rénovation, etc.) doit obtenir « l'avis conforme » du STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) qui juge du respect du projet face à son environnement.

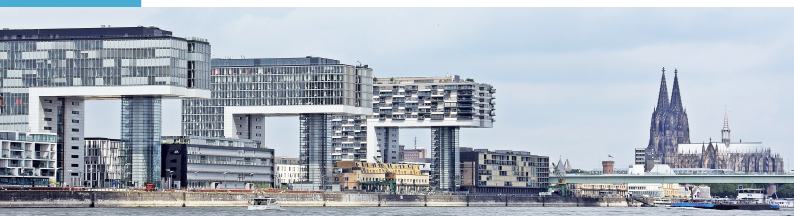
Enfin, dans le cadre d'un marché public, la désignation de l'architecte se fait obligatoirement sur appel d'offre puis sur concours - anonyme ou non - avec au moins trois participant-es pour préserver l'égalité des chances chère à l'institution publique. Au commencement du projet, le-la maître d'ouvrage définit un site, un programme, des surfaces, etc. L'architecte, qui possède généralement un esprit créatif, s'appuie sur les attentes du-la maître d'ouvrage pour proposer une première esquisse montrant la faisabilité du projet, l'agencement des

espaces correspondant aux fonctions nécessaires dans le bâtiment, une intention esthétique, les relations avec le site ainsi qu'une première estimation des coûts. Si le-la maître d'ouvrage est satisfait de cette esquisse, il-elle s'engage avec l'architecte pour mener à bien la construction. Un dialogue s'installe ensuite entre l'architecte et son-sa client-e pour faire évoluer le projet jusqu'à ce que l'architecte soit à même de dessiner - à l'aide de logiciels adaptés - les plans, coupes et façades du projet ainsi que de fournir une estimation des coûts et de la durée des travaux. On appelle cette phase l'avant-projet sommaire (APS).

Il reste à l'architecte à préciser les matériaux, les détails intérieurs, les prestations techniques telles que les réseaux (plomberie, ventilation, chauffage), l'implantation des sources électriques, etc. Les documents techniques et graphiques qui résultent de ces décisions forment l'avant-projet définitif (APD).

L'architecte compose alors le dossier de demande de permis de construire : en supplément des pièces graphiques, il-elle prépare les documents administratifs et juridiques puis soumet l'ensemble aux autorités compétentes.

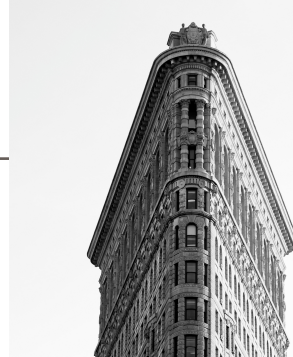
Il-elle doit ensuite suivre l'instruction du dossier, répondre aux demandes supplémentaires de la part de l'administration, intégrer les expertises tierces (thermiques, structurelles) jusqu'à l'obtention du permis de construire. En effet, les documents du permis de construire, bien que détaillés, ne sont pas assez précis techniquement pour permettre l'exécution des travaux. Notons enfin qu'aujourd'hui, les architectes passent plus de temps sur des projets de réparation et de restauration que sur de la création.



Du projet à l'exécution

Une fois le permis de construire obtenu, l'architecte continue généralement sa mission auprès du maître d'ouvrage en tant que maître d'œuvre d'exécution. D'abord, il-elle détaille les plans du bâtiment en collaboration avec des bureaux d'études spécialisés dans différents domaines (structure, fluides, électricité, etc.) de façon à préciser le procédé de construction de chaque partie du bâtiment et également les exigences techniques (la performance thermique des façades, l'isolation acoustique des planchers, etc.). Puis l'architecte constitue le dossier de consultation des entreprises (DCE) qui retrace toutes les caractéristiques techniques du projet divisé en lots*.

* on appelle « lot » un ensemble d'ouvrages réalisé par des corps d'états similaires (exemple : lot « Charpente bois »)



Les entreprises se servent des plans d'exécution pour proposer des matériaux, une méthode de construction, un devis. Lors de l'exécution des travaux, l'architecte s'assure de la conformité des travaux réalisés au vu des normes de la construction et des plans diffusés. Il-elle assiste aux réunions de chantier et émet des remarques sur les prestations accomplies. Au terme de la construction l'architecte participe aux opérations de réception qui valident les travaux réalisés et transfèrent la responsabilité du bâtiment au maître d'ouvrage. L'architecte reste responsable sous le contrat de garantie décennale en cas notamment de vice de conception induisant une détérioration du bâtiment.

Comment devenir architecte ?

> Quelles sont les qualités attendues ?

L'architecte doit faire preuve d'imagination tout au long du processus de conception de l'ouvrage tout en restant à l'écoute du client pour répondre à ses besoins. Aujourd'hui, de nombreuses normes régissent le domaine de la construction que l'architecte se doit de respecter. Il-elle montre de la rigueur dans le dessin des plans, dans le contrôle des ouvrages réalisés. Dans le cadre d'une intervention auprès d'un bâtiment existant, l'architecte intègre le projet en respectant l'environnement construit et, s'il y a lieu, la législation de protection du patrimoine.

> Comment se former ?

Avec n'importe quel baccalauréat, on peut poser sa candidature dans une école d'architecture publique ou privée. Il existe 20 écoles publiques d'architecture en France réparties sur l'ensemble du territoire dont la majorité procède par admission sur concours d'entrée. La licence en trois ans donne lieu à l'obtention du « Diplôme d'Études en

Architecture » (DEA). Ce diplôme permet d'exercer en tant que dessinateur·trice d'architecture. Le master en deux ans conduit au « Diplôme d'État d'architecte ». Lors de la dernière année de master, l'étudiant·e présente son Projet de fin d'études (PFE) qui lui donne le titre d'Architecte Diplômé d'État. Afin de s'inscrire à l'Ordre des Architectes et assumer les responsabilités liées à la maîtrise d'œuvre, il-elle doit suivre une formation complémentaire d'un an couplée à une expérience en entreprise qui amène à obtenir l'Habilitation à la Maîtrise d'Œuvre en son Nom Propre (HMONP). D'autres cursus sont possibles grâce à des passerelles entre les écoles d'ingénieurs, certains BTS et les écoles d'architectures, ou encore par la validation des acquis de l'expérience (VAE). Les détenteur·trice·s d'un master en architecture peuvent continuer sur un Diplôme de Spécialisation et d'Approfondissement (DSA), notamment celui de l'École de Chaillot : « Architecture & Patrimoine » qui forme les architectes du patrimoine. Les architectes des Bâtiments de France n'ont pas de formation spécifique, ils-elles sont recrutés sur concours parmi des titulaires du diplôme d'architecte.

À retenir

- L'architecte suit le projet depuis sa conception jusqu'au terme de son exécution.
- Les études d'architecture sont accessibles à tous quelle que soit la filière de baccalauréat, à condition d'une forte motivation.



En parallèle

- Voir la fiche métier n°3 « Charpentier ».
- Voir la fiche matériau « Bois ».



Pour aller plus loin

- Rencontrer un·e architecte : dans une école ou une agence.
- Faire des visites de chantier (visite du public possible sur des grands projets).